

M. BAIN (Wentworth) : Je crois en effet qu'il est temps que quelqu'un dise un mot en faveur du consommateur de pétrole, puisque jusqu'à présent nous avons fait des lois dans l'intérêt des différentes classes de la société. Tout ce que je puis dire à l'honorable député de Lambton-Ouest, c'est que si l'huile est à si bon marché aujourd'hui, c'est grâce à des disputes intestines survenues entre ceux qui en contrôlent la production. C'est une chose connue dans l'Ouest que les fabricants d'huile s'attendaient à recevoir quelque chose du gouvernement comme résultat des dernières élections. Non content de rendre difficile l'importation de l'huile américaine par des réglemens ennuyeux et des examens vexatoires le gouvernement a virtuellement augmenté le tarif, rendu l'importation plus difficile encore et a presque réussi à chasser l'huile américaine du marché canadien ; et ce n'est que par la force des circonstances que ceux qui habitent à quelque distance des frontières paient le droit pour se procurer cette huile ; mais, ils paient ce droit et consomment cette huile. Je suis heureux d'entendre l'honorable député dire que le raffinage de l'huile canadienne a fait tant de progrès que le produit canadien peut maintenant lutter contre le produit américain. S'il en est ainsi, l'entrée de l'huile américaine dans le pays ne doit pas causer de grands embarras aux fabricants canadiens. D'après ce que j'ai pu savoir des experts en cette matière il n'y a pas dans notre tarif un seul article aussi complètement et aussi effectivement protégé que le pétrole, et j'espère que le ministre des finances aura assez d'énergie pour refuser toute autre concession dans les intérêts de ce monopole. Ceux d'entre nous qui ont quelques années d'expérience se rappellent que pendant longtemps toute la population du Canada était taxée directement au profit d'un petit nombre de monopoleurs qui contrôlaient cette industrie et fixaient les prix à leur convenance. S'ils ne peuvent pas s'accommoder d'un droit qui s'élève de 70 à 100 pour 100, il serait peut-être à propos de se demander si ce n'est par là une de ces industries trop dispendieuses à protéger. J'espère que le ministre des finances ne fera pas de nouvelles concessions aux fabricants d'huile de l'Ouest et que nous ne serons pas obligés de nous taxer davantage pour augmenter leurs profits.

M. ARMSTRONG : L'honorable député de Lambton-Ouest dit que je ne connais rien dans la question de l'huile. Je puis cependant lui dire que pendant plusieurs années j'ai habité dans le voisinage du district qui produit le plus d'huile dans la province d'Ontario et que j'ai étudié cette question à fond. Je vais lui dire ce que j'en connais. Grâce au tarif ces producteurs ont pu conclure un pacte, et j'ai vu des raffineries roster fermées et ne pas raffiner un seul baril de l'année. Les propriétaires de ces établissements vivaient comme des richards. Ils se réunissaient et décidaient entre eux quelles raffineries seraient en opération, quelles seraient celles qui fermeraient leurs portes et quelle quantité d'huile serait fabriquée ; ceux dont les raffineries ne fonctionnaient pas avaient leur part des profits communs. Voilà ce que je sais sur ce sujet. C'est toujours la vieille histoire, partout où la protection est efficace elle fournit l'occasion de former des pactes de cette nature. Je ne suis pas surpris d'entendre l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) s'élever fortement contre cela, parce que c'est une question qui affecte profondément sa province et les autres provinces maritimes. La population de cette province est obligée de payer non seulement ces droits énormes, mais aussi un transport excessivement coûteux. C'est une de ces tentatives pour forcer les gens de l'est de commercer avec les gens de l'ouest et *vice versa*. Nous savons tous ce qui a eu lieu à propos du charbon. Le gouvernement a voulu forcer la population à Ontario à acheter le charbon de la Nouvelle-Ecosse et le résultat a été qu'ils ont acheté le charbon américain et ont payé les droits ; il a aussi voulu forcer la population des provinces maritimes à acheter les céréales

M. McMULLEN

de l'Ontario, et ils ont acheté les céréales des Etats-Unis en payant les droits. Le fait est que lorsqu'on est obligé de lutter contre les avantages géographiques on joue une partie perdue d'avance. L'honorable député de Lambton-Ouest a dit que l'industrie des huiles est dans un état de grande dépression dans le moment. Cela s'explique facilement. Il y a une douzaine d'hommes qui cherchent à vivre au moyen d'une industrie qui ne peut servir qu'à une ou deux personnes et le gouvernement cherche à soutenir ces gens et à les favoriser au détriment du pauvre consommateur.

M. BOWELL : Je désire signaler le fait que les droits n'ont pas été changés depuis 1879 et que les restrictions concernant l'importation du pétrole sont aussi contenues dans l'ancienne loi. Le droit sur les colis n'est pas beaucoup plus élevé qu'autrefois ; je crois qu'il est de 20 pour 100. Le droit sur les barils était de 25 pour 100, mais on l'a changé en un droit spécifique afin d'éviter les difficultés inhérentes à un droit *ad valorem*.

M. SCRIVER : Le droit a été augmenté de 10 pour 100 parce que la taxe de 20 pour 100 sur des barils évalués à \$1.50 était de 30 centins et maintenant elle est de 40 centins.

M. BOWELL : Le droit était imposé sur les barils dans certains cas d'après une évaluation de \$2.00 ; on a prétendu qu'ils devraient être évalués à \$1.50 et non pas à \$2.00.

M. SCRIVER : L'honorable ministre ne doit pas prétendre que le droit était de 25 pour 100 parce que je suis certain qu'il était de 20 pour 100. J'ai vu un grand nombre de factures et jamais les barils n'ont été évalués à plus que \$1.50.

M. BOWELL : C'était une de ces anomalies qui existaient dans la loi des douanes. Si l'on importait un baril vide ou comme destiné à contenir du lard, il payait 25 pour 100. Si l'on prétendait qu'il devait contenir de l'huile il tombait sous un article spécial concernant les colis—et je ne suis pas certain que l'honorable député ne se trompe pas—et il payait 20 pour 100. Je me suis levé simplement pour faire remarquer que les droits n'ont pas été changés.

M. MITCHELL : Je ne m'oppose pas aux droits, mais je veux dire que cette taxe de 20 pour 100 qui est un avantage pour les commerçants d'huile du pays empêchent les étrangers d'importer l'huile en grande quantité, et je crois qu'il serait juste dans l'opinion de la Chambre et du pays que l'on modifiât cela.

Le comité lève la séance et fait rapport.

Sir CHARLES TUPPER : Je propose que les amendements faits par le comité soient lus pour la deuxième fois et adoptés.

M. MITCHELL : J'aimerais à savoir si l'honorable ministre des finances qui sait maintenant que l'opinion à peu près générale de la Chambre demande que cette question soit reconsidérée, va la reconsidérer.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable député sait bien que cela ne peut entrer dans le bill parce qu'il appartient à un autre département, le département du revenu de l'intérieur. La question recevra toute l'attention du gouvernement pendant la vacance.

M. MITCHELL : C'est déjà quelque chose.

M. BROWN : J'étais sorti de la Chambre pour quelques instants lorsque j'ai appris que l'on a retiré le droit d'exportation sur les billots d'orme. Je demande maintenant à la Chambre la permission de faire quelques remarques et d'exprimer l'espérance que le gouvernement n'a pas abandonné cette question entièrement, mais qu'elle recevra son attention pendant la vacance. Nous avons eu un débat des plus importants relativement aux droits d'exportation sur les billots d'orme. Il a été démontré que ce droit touche à des